

NÉGOCIATION DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT 2022-2024

Une deuxième réunion pour confirmer les craintes de SUD-Solidaires !

FLASH

Mesures Individuelles

Mme Paquet explique sa nouvelle règle « crapuleuse » concernant le versement des augmentations individuelles de salaire.

Dans l'escalade du mépris à l'égard des salariés, la Direction a franchi un nouveau cap. En effet, les mesures individuelles étaient versées auparavant sur le bulletin de salaire du mois de juin avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier. Dorénavant, elles seront versées fin octobre et surtout sans effet rétroactif au 1^{er} janvier !!!

Exemple :

Pour une augmentation annuelle brute de 1 300 € (100 €/mois sur 13 mois) accordée en octobre 2022, vous toucherez désormais seulement 350 € au lieu de 1 300 € !

C'est tout simplement scandaleux et crapuleux !

Lors de la deuxième réunion de négociation du vendredi 13 mai, la position de la Direction n'a pas réservée de surprise notable (voir notre tract du 6 mai dernier).

Dorénavant les critères proposés sont connus. Le doute n'est plus permis : lorsqu'il s'agit de récompenser les salariés, la direction impose un cadre général de négociation pour que notre futur intéressement se réduise comme « peau de chagrin » !

⇒ Dans sa logique d'accélération, la direction semblerait vouloir réduire le futur montant de l'intéressement !



Un préalable de taille : réussir à tout prix le Résultat Net !

La direction propose 5 critères en lien avec les ambitions stratégiques du POS qui pourraient se traduire par un intéressement/participation allant jusqu'à 14 % de la masse salariale. Mais si et seulement si le Résultat Net défini par celle-ci est atteint.

- 2% : Critère performance commerciale : production par ETP de crédits immobiliers,
- 3% : Critère PNB/ETP,
- 3% : Critère RBE Banque Commerciale,
- 4% : Critère Coefficient d'Exploitation,
- 2% : Critère Qualité : NPS particuliers.

La botte secrète de Mme Paquet : léser plus de 60 % du personnel en modifiant la répartition de l'intéressement !

- 60 % en fonction de la rémunération annuelle individuelle au lieu de 45 % : pour un même métier, l'intéressement sera encore moins égalitaire; les bas salaires et les temps partiels seront encore plus discriminés !
- 40 % égalitaire en fonction du temps de présence au lieu de 55 %.

➤ Vos élus SUD se sont insurgés face à cette provocation de Mme Paquet qui favorise clairement une minorité du personnel !
SUD-Solidaires est le seul syndicat qui revendique sans ambiguïté un intéressement égalitaire.

La crise économique, sociale et écologique ne fait pas renoncer le Directoire à son POS 2022-2024. Il impose toujours de calquer le futur intéressement sur les ambitions financières démesurées de celui-ci. Et c'est sans compter sur la hausse du taux du livret A qui devrait amputer le Résultat Net de 12 M€ et qui n'est pas pris en compte dans le POS !

À ce stade des négociations, la Direction n'affiche aucune volonté pour négocier un intéressement substantiel et égalitaire, profitable à toutes et tous.

Prochaine réunion le 25 mai 2022

Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUE, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS, Flore GERMAIN, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sud.loirecentre@free.fr